Principes pour un groupe anarchiste

Anonyme

octobre 2026

Table des matières

1. Anti-hiérarchie 3
2. Unité des moyens et des fins 3
3. Anti-État 3
4. Anticapitalisme 3
5. Contrôle populaire direct des moyens de vie et de production 4
6. Liberté d’association 4
7. Solidarité et entraide 4
Conclusion 4

1. Anti-hiérarchie

Nous nous opposons à toute hiérarchie sociale et politique, où et quand qu'elle surgisse. Nous nous opposons à ceux qui voudraient se placer au-dessus des autres et leur ordonner d'accomplir des tâches, et à tous ceux qui voudraient « gouverner » la société.

Nous rejetons et combattons toutes les formes d'oppression et de coercition, c'est-à-dire que nous nous dressons contre quiconque voudrait contraindre autrui à faire quoi que ce soit par la force ou par le chantage.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous affirmons notre attachement à l'autodéfense et à la défense d'autrui face aux menaces de violence, qu'elles viennent de l'État ou de qui que ce soit, par tous les moyens nécessaires.

2. Unité des moyens et des fins

Nous pensons que des fins libératrices ne peuvent être atteintes par des moyens autoritaires. Les méthodes que nous employons déterminent les fins que nous obtenons.

Cela signifie que nous cherchons à mettre en pratique, ici et maintenant, les principes que nous déclarons être les nôtres, et à nous y tenir tout au long de notre lutte pour la libération sociale.

Nous ne cherchons pas à nous placer au-dessus du peuple ou des « masses », ni à les « diriger » vers nos objectifs, mais à encourager chacun et chacune à se libérer par sa propre action.

Nous pensons que la meilleure manière d'atteindre nos objectifs sans nous contredire est d'incarner nos principes par l'exemple. D'inspirer les autres à reprendre de nous ce qu'ils jugent bon pour se libérer de l'oppression.

3. Anti-État

Nous nous opposons à l'imposition de monopoles de la violence détenus par une classe dirigeante minoritaire, au moyen d'institutions telles que les forces de police, les tribunaux, les prisons et la peine de mort légalement sanctionnée, qui décrètent que leur propre violence est légitime et nécessaire, mais punissent comme illégitimes les actes de défiance et d'autodéfense.

Cela signifie que nous nous opposons à toute tentative de réserver au pouvoir exclusif d'un petit groupe la capacité d'exercer une violence socialement acceptée. Nous nous opposons également à toutes les tentatives visant à empêcher des individus et des groupes d'exercer l'autodéfense et la défense d'autrui face à la violence d'État.

4. Anticapitalisme

Nous nous opposons au système qui produit la domination sociale et politique de la classe capitaliste, laquelle concentre entre ses mains d'énormes quantités de richesses et possède les moyens de vie et de production. Nous nous opposons au système qui donne à la classe capitaliste le pouvoir de décider de la vie ou de la mort de la plupart des membres de notre société, par la force de la loi et le contrôle des ressources.

Nous nous opposons au système de la propriété privée qui permet à la classe capitaliste de contrôler l'accès aux choses que nous utilisons pour produire les nécessités de la

vie, ainsi qu'à ces nécessités elles-mêmes. Celles-ci comprennent notamment notre nourriture et ce qui sert à produire biens et services, ainsi que la terre, l'eau et le logement.

5. Contrôle populaire direct des moyens de vie et de production [1]

Nous pensons que les gens, partout, devraient œuvrer au contrôle populaire direct des outils, des machines, des lieux et de toutes les autres choses nécessaires pour produire les biens, les services et les nécessités de la vie. Nous n'entendons pas par là une simple représentation par la propriété d'État ou par des bureaucrates de la planification centrale. Nous voulons dire que chacun et chacune s'implique directement et a son mot à dire sur la manière et le lieu où il ou elle vit, sur ses moyens de subsistance, et sur la façon dont le travail est réparti entre tous.

6. Liberté d'association

Nous pensons que tous les individus devraient pouvoir agir librement et sans contrainte, tant que leurs actes ne nuisent à personne d'autre. À cette fin, nous affirmons que chacun et chacune doit être libre de s'associer ou non avec qui il ou elle le souhaite.

Cela signifie que nous ne pratiquons pas de votes majoritaires contraignants. Les membres sont libres d'exprimer leur désaccord avec les activités que d'autres membres ont convenu de mener, et de refuser d'y participer.

De même, les membres sont libres de mener des activités avec lesquelles d'autres membres sont en désaccord, à condition que nous soyons tous d'accord pour accepter que ces activités soient menées au nom de notre groupe. Si nous ne parvenons pas à nous accorder là-dessus, ces actions peuvent tout de même être menées, mais pas sous la bannière ni au nom de notre groupe.

7. Solidarité et entraide

Nous croyons à la pratique des principes de solidarité et d'entraide. Nous croyons à la création, au développement et au soutien de communautés reliées par le soin mutuel, le respect et le soutien, qui remettent en cause les structures de pouvoir actuelles et élargissent l'horizon des possibles pour celles et ceux qui y prennent part.

Nous croyons au fait de nous aider et de nous soutenir les uns les autres envers et contre tout, et d'étendre ce soutien à toutes les personnes qui, partout, luttent contre la violence d'État et contre toute forme d'oppression.

Conclusion

Nous accueillons avec plaisir quiconque se considère comme anticapitaliste et antiétatiste, souhaite œuvrer au contrôle populaire direct des moyens de production et de vie, et accepte de respecter les principes 6 et 7 pour des raisons pratiques d'organisation.

1. Nous considérons que toute personne qui croit en l'action pour le contrôle ouvrier direct des moyens de production respecte également ce principe.

Bibliothèque anarchiste

Anonyme
Principes pour un groupe anarchiste
octobre 2026

transmis par l’auteurice singapouréen.ne à la Bibliothèque en octobre 2026

bibliotheque-anarchiste.com